



Aide-mémoire des tâches à accomplir

Utiliser cette courte liste de rappels afin de vous assurer une présence réussie et sans tracas !

- Étape 1: Lire le manuel de l'exposant et prendre compte des règles et normes.
- Étape 2 : Complétez votre [profile technique](#), réserver votre plage horaire et planifier vos besoins au montage et au démontage (section 1.3 du manuel de l'exposant).
- Étape 3 : Vérifier que les informations retrouvées sur votre profil dans la [liste des exposants](#) sont à jour. Si vous n'êtes pas encore inscrit, ou si vous souhaitez faire la mise à jour de votre profil, [cliquez-ici](#) pour soumettre vos informations (section 5.1 du manuel de l'exposant).
- Étape 4 : Consultez le [guide marketing](#) et commander votre visibilité additionnelle d'ici le **25 février** (section 5.2 du manuel de l'exposant).
- Étape 5 : Réservez votre [chambre d'hôtel](#) avec l'Hôtel Universel d'ici le **26 février** pour profiter du rabais de groupe (section 1.8 du manuel de l'exposant).
- Étape 6 : Envoyez votre preuve d'assurance à exposants@expomediainc.com d'ici le **18 mars** (section 1.10 du manuel de l'exposant).
- Étape 7 : Assurez-vous que l'aménagement de votre kiosque est conforme aux normes exigées (section 3 du manuel de l'exposant) et que vous avez commandé tout dont vous avez besoins pour votre aménagement de kiosque auprès de nos fournisseurs (section 4 du manuel de l'exposant).
 - La date butoir pour avoir le meilleur prix pour des murs de gypse et les kiosques clé en main est le **14 mars**.
 - La date butoir pour avoir le meilleur prix sur toutes commandes d'ameublement et de tapis avec GES est le **14 mars**.
 - Commandez votre électricité avant le **23 mars** et votre Wi-Fi avant le **17 mars** pour profiter des meilleurs prix !

Envoyer votre plan d'aménagement pour approbation à exposants@expomediainc.com (pour tout kiosque plus de 300 pieds carrés).

- Étape 8 : Commander vos [passes de stationnement](#) auprès du Stade Olympique (section 1.8 du manuel de l'exposant).
- Étape 9 : Faites la promotion de votre présence au salon à travers vos réseaux sociaux et autres publicités (section 5.3 du manuel de l'exposant).